



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2003
Français
Original: espagnol

Instance permanente sur les questions autochtones

Deuxième session

New York, 12-23 mai 2003

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Domaines devant être examinés

Renseignements communiqués par les gouvernements

Mexique

I. Introduction

1. Le présent compte rendu donne des renseignements ayant trait aux politiques et aux programmes et mesures adoptés par le Gouvernement mexicain. Une grande partie des données découlent des révisions apportées récemment aux dispositions de la Constitution politique des États-Unis du Mexique en ce qui concerne les droits et la culture des populations autochtones, ainsi que les orientations énoncées dans le Programme national pour le développement des populations autochtones 2001-2006. On y trouvera un récapitulatif des initiatives prises par le Gouvernement mexicain, ainsi que des tâches menées à bien par des instances spécialisées. Par conséquent, sauf indication contraire, il n'y sera pas fait référence aux programmes exécutés par les divers services fédéraux

2. Les principaux bénéficiaires de l'action menée sont les populations autochtones du Mexique, catégorie sociale qui présente les taux de pauvreté et de marginalisation les plus élevés du pays. Elles constituent la population autochtone la plus importante du continent américain (12 707 000 personnes, selon les statistiques de 2000), répartie essentiellement dans 801 des 2 433 municipalités que compte le pays. Sur ces 801 municipalités, trois seulement sont très faiblement marginalisées, 12 le sont faiblement, 79 le sont moyennement, 407 le sont fortement et 300 le sont très fortement¹.

* E/C.19/2003/1.



II. Santé et nutrition

Programme de santé et de nutrition destiné aux populations autochtones

3. Le programme de santé et de nutrition destiné aux populations autochtones a été créé au second semestre 2001, en réponse aux demandes de la population autochtone concernant sa situation en matière de santé. Au cours de l'année 2002, le programme a été renforcé dans 361 municipalités de 13 États fédérés, et sa couverture a été élargie à 550 municipalités de 18 États fédérés, et axé en particulier sur 203 411 enfants de moins de 2 ans et 169 717 femmes enceintes ou qui allaitent.

Programmes d'aide alimentaire du Système national pour le développement intégral de la famille (DIF)

4. En 2002, ce sont 3 673 980 écoliers et 450 000 familles réparties sur 602 municipalités autochtones (contre 557 en 2001) qui ont bénéficié du programme de repas scolaires et du programme d'aide sociale alimentaire aux familles. Le nombre de familles bénéficiaires a augmenté de 7 % par rapport à 2001.

5. Deux domaines hautement prioritaires pour les populations autochtones ont fait l'objet de programmes spéciaux : la promotion de la médecine traditionnelle autochtone et les soins aux patients qui nécessitent des services spécialisés de troisième niveau.

III. Droits de l'homme

Accès à la justice

6. Dans le respect de la diversité culturelle inscrite dans la Constitution politique des États-Unis du Mexique, le programme d'accès à la justice de l'Institut national des affaires indigènes (INI) vise à promouvoir, admettre et défendre les droits fondamentaux et autochtones, en créant les conditions favorables au véritable accès des populations, groupes et personnes autochtones à la juridiction de l'État, grâce à deux grandes orientations : a) un train de mesures visant à permettre aux autochtones d'accéder véritablement à la juridiction de l'État et b) l'accomplissement de progrès sur la voie des réformes législatives confirmant l'existence des droits autochtones.

7. Des fonds ont été versés à 208 organisations civiles autochtones et non gouvernementales, et des accords de coopération ont été conclus avec l'INI, la Commission nationale des droits de l'homme et le Tribunal supérieur pour le secteur agricole; on a fourni des services juridiques à 479 villages autochtones, on a libéré 881 autochtones qui étaient détenus, et on a procédé à 759 études légales en anthropologie juridique.

IV. Développement économique et social

Programme de développement des populations et communautés autochtones (Fonds autochtone)

8. Le projet de budget de la Fédération pour 2002 prévoyait la création du programme de développement des populations et communautés autochtones et

l'allocation d'un milliard de pesos supplémentaires (environ 100 millions de dollars) pour son application dans les régions autochtones du pays. La gestion administrative du programme est du ressort du Ministère du développement social. Le Bureau de représentation pour le développement des populations autochtones (ORDPI) participe à l'exécution du programme en assurant la promotion, la coordination et le suivi des initiatives des organismes fédéraux et gouvernementaux, afin d'aider à répondre aux besoins les plus urgents des populations autochtones.

Programmes de développement rural autochtone

9. En 2002, on a entrepris de réajuster les programmes de développement rural, en vue d'optimiser l'exploitation et l'utilisation des fonds publics et d'accorder la priorité à l'investissement social dans les régions autochtones fortement et très fortement marginalisées, grâce au programme pour l'emploi temporaire, au programme d'appui aux projets d'investissement rural, au programme de renforcement des entreprises du secteur rural et au programme de renforcement des capacités en matière de développement rural.

Appui aux producteurs agricoles autochtones

10. Grâce au projet Fonds régionaux, l'INI a consacré des ressources fédérales à l'aide aux communautés, associations et organisations de producteurs autochtones pour le financement de projets de production viables, avec pour objectif de dynamiser le développement local et régional durable par sa capitalisation progressive.

Programme intersectoriel axé sur les femmes autochtones

11. On a cerné les composantes essentielles de l'activité artisanale des femmes autochtones en matière de production, de commercialisation et d'organisation, à partir des variables liées au sexe, à la culture, à la rentabilité et à la viabilité dans le contexte local, régional, national et international actuel.

V. Éducation et culture

Amélioration de la qualité de l'enseignement et élargissement du champ d'application de l'enseignement autochtone

12. Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement d'initiation et de base autochtone au cours de la dernière année scolaire (2001/02) était de 1 145 157 filles et garçons autochtones de 14 ans ou moins, 50 356 enseignants ayant exercé dans les 19 018 établissements concernés. L'enseignement d'initiation autochtone en 2002 a formé 50 890 pères de famille pour instruire 49 675 filles et garçons répartis dans 1 822 établissements totalisant 2 031 enseignants.

13. Au cours de l'année scolaire 2001/02, 288 952 enfants âgés de 3 à 6 ans ont suivi un enseignement préscolaire autochtone, soit 0,9 % de plus que l'année précédente (2 611 élèves supplémentaires). L'enseignement primaire autochtone a été dispensé à 806 530 enfants, soit 3,2 % de plus que l'année précédente (25 070 élèves supplémentaires).

Programme national de communication en langues autochtones

14. Le Système de radios culturelles autochtones est implanté dans 15 États de la République mexicaine. Il est constitué de 20 stations radio qui diffusent en amplitude modulée (bande AM) et de quatre radios expérimentales de faible puissance, exploitées par des enfants mayas de la péninsule du Yucatán, qui émettent en modulation de fréquence (bande FM) et couvrent 954 municipalités et un public potentiel de 21,6 millions d'auditeurs, dont 5,5 millions d'autochtones. Les émissions sont diffusées en 31 langues autochtones ainsi qu'en espagnol.

Promotion des cultures autochtones

15. La Direction générale des cultures populaires et l'INI sont les deux institutions fédérales qui ont le plus oeuvré en faveur des cultures autochtones : elles ont financé au cours de l'exercice fiscal plus de 2 000 projets culturels soumis par des associations, des organisations, des associations civiles, des coopératives et des créateurs d'entreprise actifs dans la formation, la diffusion, la recherche et l'animation culturelles. Le programme de langues et littérature autochtones a permis de soutenir de nombreuses initiatives locales ayant trait à la lecture et à l'écriture en différentes langues, aux rencontres d'auteurs, aux ateliers de création poétique et d'orientation linguistique ainsi qu'au diplôme de littérature en langues autochtones contemporaines.

VI. Environnement

Projet d'agroécologie rentable

16. Le projet d'agroécologie est axé sur la promotion de la conservation et de l'utilisation rationnelle de la diversité biologique par les communautés locales autochtones ainsi que sur l'amélioration des conditions de vie.

Utilisation viable des ressources naturelles

17. En coopération avec l'INI, le concours « Projets rentables réussis en matière de modes de conservation du patrimoine naturel et culturel autochtone » a été ouvert aux populations autochtones de Chiapas, Hidalgo, Nayarit, Oaxaca, Puebla, Quintana Roo, Tabasco, Yucatán et du District fédéral qui optent pour un mode d'utilisation viable de leurs ressources naturelles.

18. La politique de conservation de l'environnement en vue du développement est notamment axée sur le programme de développement régional durable² et le programme pour l'emploi temporaire³, qui ont pour objectif de promouvoir la conservation des écosystèmes terrestres et marins et de leur diversité, favorisant ainsi une « culture de la préservation ».

19. Le Secrétariat de l'environnement et des ressources naturelles a fait droit à 55 demandes soumises par des communautés autochtones mayas (Yaquis, Seris, Cucapás, Tarahumaras, Huicholes, Coras, Zapotecas, Otomies, Nahuas, Popolucas, Chocholtecas, Chinantecos, Lacandones, Tzeltals), qui avaient trait à l'utilisation des ressources naturelles ainsi qu'à la prévention et au contrôle de la pollution des eaux.

VII. Les enfants et les jeunes

Bourses de l'Institut national autochtone accordées aux écoliers

20. Le programme d'hébergement scolaire pour les autochtones a pour objet d'aider les filles et garçons autochtones vivant dans le dénuement à suivre un enseignement primaire, en leur procurant le gîte, le couvert, les soins médicaux et une aide à l'éducation, afin de favoriser leur bon développement physique et mental. Au cours de l'année 2002, ce sont 60 494 enfants hébergés dans plus de 1 000 établissements exploités par l'INI qui ont bénéficié du programme.

Aide à la formation pédagogique des jeunes autochtones

21. Ce projet, financé par l'INI, a pour objectif d'aider les jeunes autochtones à suivre une formation professionnelle, en leur offrant des bourses d'enseignement supérieur dans les universités publiques, les écoles de musique d'Oaxaca et de Michoacán, ainsi que pour la maîtrise de linguistique amérindienne.

VIII. Action menée sur le plan international

22. La promotion et la reconnaissance au niveau international des droits des populations autochtones sont l'une des priorités du Gouvernement mexicain. La Déclaration des droits des populations autochtones, dont l'adoption est actuellement débattue dans le cadre de la Commission des droits de l'homme, contribuera de façon décisive à la défense des droits de ces populations.

23. De janvier à décembre 2002, en vue de développer leurs relations avec les organismes internationaux et les instances spécialisées dans la défense des populations autochtones, l'INI et l'ORDPI ont participé, en coopération avec le Ministère des relations extérieures et des organisations autochtones, à divers colloques, séminaires, ateliers, conférences, réunions, groupes de travail, et ils ont conclu des accords de coopération ayant notamment trait à :

- La création du Bureau des droits autochtones au sein de l'Instance de dialogue avec les organisations de la société civile, sous l'impulsion de la Commission interministérielle pour le respect des engagements pris par le Mexique en matière de droits de l'homme;
- La proposition de restructuration du Fonds pour le développement des populations autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes.

24. Au cours de l'année 2002, la responsable de l'ORDPI a établi un ordre du jour complet des questions internationales et elle a participé à 11 réunions ou conférences internationales majeures consacrées aux populations autochtones.

Notes

¹ *Programa Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas 2001-2006, México* (Programme national mexicain pour le développement des populations autochtones), p. 32.

² En 2002, ce programme a bénéficié à 239 communautés réparties dans neuf régions du programme et 29 zones naturelles protégées, représentant un investissement total de 14 920 859 millions de pesos (environ 1 492 085 900 dollars). L'exécution des deux programmes a bénéficié directement à 14 298 personnes et indirectement à 103 627 personnes, dont 15 971 autochtones.

³ Dans le cadre de ce programme, un montant de 34 057 000 pesos a été utilisé, dont 16 150 000 pesos prélevés sur le budget du programme de développement régional durable, 9 138 000 pesos sur le budget des zones naturelles protégées et 8 769 000 pesos sur des programmes d'autres institutions négociés pour les zones protégées.
